



Les désordres sur la construction

Version R001

Public

Une formation à destination des collaborateurs et personnels souhaitant acquérir une culture technique générale sur l'expertise en droit de la construction.

Objectifs de la formation

- Appréhender la méthodologie de l'expertise du bâtiment (amiabes, contradictoires, et judiciaires).
- Comprendre le rôle de l'expert et de l'expertise.
- Comprendre les obligations et de droit en matière d'expertise .
- Savoir conduire des opérations d'expertise.
- Étudier les pathologies tous corps d'états.
- Différencier les dommages, désordres, malfaçons, non conformités et sinistres.
- Rédiger un rapport d'expertise.

Programme



Jour 1: Présentation de l'expertise

- Définition de l'expert
- Champ d'application de l'expertise
- Les intervenants dans l'acte de construire
- Organigramme
- Relations entre les intervenants
- Responsabilités et garantie en construction
- Assurance décennale
- Assurance dommage ouvrage
- Expertise amiable et judiciaire
- Normes et DTU

Jour 2 : Les assurances

- Multirisque professionnelle
- Responsabilité civile
- Responsabilité contractuelle et délictuelle
- Notion de franchise

Désordres, malfaçons, notion de vice caché,

- Pathologie du bâtiment (les différents sinistres affectant la construction)
- Gros œuvre
- Charpente, couverture
- Second œuvre

Jour 3 : Désordres, malfaçons, notion de vice caché

- Avis sur la solidité (toiture, fissures...)
- Sinistres de malfaçons
- En cours de chantier
- Après réception des travaux
- Vice caché
- Humidité et condensation

Jour 4 : Désordres, malfaçons, notion de vice caché

- La réception des travaux
- Par le constructeur en maisons individuelles
- Lots par lots ou en entreprise générale

Réunion d'expertise.

- Intervenants
- Les contrats ou devis de travaux
- Convocations
- La conduite de la réunion
- Constat des désordres
- Détermination de l'origine des désordres
- Chiffrage des désordres
- Responsabilité

Jour 5 : Chiffrage des dommages

- Notion de contradictoire
- Chiffrage en valeur à neuf
- Notion de vétusté
- Valeur de reconstruction à l'identique
- Vétusté récupérable
- Les préjudices directs et indirects



35 heures (5 jours)



Formation présentielle
Ivry-sur-Seine
ou Valence

Formateur(s)

Formateur/Coach Expert
dans le domaine.

Liste des formateurs
consultable [sur le site internet Académie Minerva.](#)

LES PLUS

- Une formation à destination de collaborateurs et personnels souhaitant acquérir une culture technique générale sur l'expertise en droit de la construction
- Formation animée par un expert
- **Une méthodologie efficace**

1 Prérequis

- Bonne maîtrise dans le domaine technique du bâtiment.
- Diagnostiqueur immobilier avec une expérience d'au moins 5 ans.
- Formation bâtiment niveau bac +2 minimum.

2 Indicateurs de résultats

Se référer au site www.academie-minerva.fr

3 Modalités d'inscription, tarifs, délais & accessibilité

Inscription en ligne sur le site internet www.academie-minerva.fr pour un montant de 850€ TTC.

Pour plus de renseignements sur les CGV, l'accessibilité, les délais : rendez-vous sur le site internet de l'Académie Minerva ou nous contacter.

4 Pédagogie et évaluation

- Validation pédagogique :
 - Questions / réponses orales
 - Tour de table
- Exposé dynamique / Échanges de pratique / Retours d'expériences / Cas pratique

NB : Ce programme est indicatif et représente l'ensemble des sujets abordés, en fonction des exigences du groupe de stagiaires, il est susceptible d'être modifié.